



Dossier TEPA : la victoire !



CSC condamnée - FO rend justice aux salariés!

Chers Salariés de CSC,

Les membres du Syndicat FO ont tenu à vous informer des derniers avancements dans le cadre du dossier « TEPA ».

La Cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt dont nous vous livrons un extrait résumé. Nous saluons, par ailleurs, le travail remarquable de notre avocat, Maître Hatier.

Le Syndicat FO vous informe que nous avons obtenu une très bonne décision de la Cour.

En effet, la Cour d'appel a :

- fait injonction à CSC de remettre aux salariés concernés un décompte individuel précis des heures supplémentaires avec le montant des sommes dues au titre des cotisations indument prélevées. Cette injonction devra être exécutée sur demande écrite de chaque salarié concerné auprès de CSC.

- la Cour a également relevé le chantage auquel se livre CSC, puisqu'elle a expressément mentionné dans son arrêt que la société fait de son remboursement par l'URSSAF une condition du remboursement des salariés.

A cet égard, nous vous invitons à vous connecter sur notre site internet pour prendre connaissance de la procédure à suivre pour obtenir le remboursement.

<http://cgt-fo-csc.fr>

Vos représentants FO

Depuis 2010, vos représentants FO ont tout mis en œuvre pour faire respecter vos droits, notamment au niveau salarial.

Aujourd'hui notre travail paye ! Petit rappel :

TEPA

Le 5 avril 2013 FO lance un pavé dans la marre en demandant l'application de la loi TEPA. Celle-ci, avant d'être abrogée en 2012, prévoyait la défiscalisation des heures supplémentaires et n'avait jamais été appliquée chez CSC.

Notre action a contraint la Direction à respecter la loi et à réagir . FO a missionné un avocat pour obtenir la régularisation des charges sociales salariales injustement prélevées par CSC sur la base de 3h30 (hebdomadaire sur 5 ans). Cela représente un mois et demi de votre salaire brut en « net ». Un outil de simulation est disponible sur notre site.

Notre bilan, rétroactivement, plusieurs milliers de salariés pourront bénéficier d'une régularisation de leur situation portant, parfois, sur plusieurs milliers d'Euros